



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 25 novembre 2022

N° 22-232

OBJET : CULTURE

Politique de régulation des collections et définition des critères et modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la Médiathèque Aimé Césaire.

Date de la convocation : le 18 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 32

Ayant donné procuration : 9

Absents excusés : 9

Absent : 1

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la salle Clément Marot, 19 Rue George Sand, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Élisabeth JOURDAIN, Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Alain OFFROY, Mme Marie-France HUREAU, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, M. Guillaume HELLOCO, M. Brice RAVIER, Mme Évelyne LAUNAY, M. Rémi LEVEAU, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Myriam SANTACANA, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, M. Denis CHARBONNIER.

Absents Excusés : M. Alexis LAMOUREUX donne pouvoir à M. Marc LEONARD, Mme Sylvie LADRANGE donne pouvoir à M. Jean-Louis VOLANT, Mme Brigitte DEBRINCAT donne pouvoir à M. Thierry BOUTARD, M. Sylvain GILLET donne pouvoir à Mme. François THOMERE, M. José BONY donne pouvoir à M. Thierry PRIEUR, Mme Nathalie SUPPLY donne pouvoir à M. Alain OFFROY, Mme Mélanie THOMAS donne pouvoir à Mme. Marie ARNOULT, M. Claude VERNE donne pouvoir à Mme. Myriam SANTACANA, Mme Justine BÉCHET donne pouvoir à Mme. Sandra GUICHARD.

Absent : M. Bernard PEGEOT

Secrétaire de Séance : M. Marc LEONARD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 1311-1 alinéa 1,

Vu le Code Général de Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L. 2141-1,

Considérant qu'une régulation des collections est nécessaire pour offrir un service public de qualité,

Afin de garantir en permanence une offre et un service de qualité à son public, la médiathèque Aimé Césaire est amenée à retirer périodiquement ce qui peut nuire à la bonne apparence, à l'actualité et à la pertinence des collections présentées, dans le but de répondre aux besoins sans cesse renouvelés du public.

Le désherbage est une opération indispensable dans le circuit du document et de la gestion des collections, qui doit être effectué régulièrement. Elle participe au renouvellement des collections. Le désherbage fait partie de la politique documentaire de la structure.

Les critères sont variables en fonction de différents paramètres (supports des documents à désherber, domaines du savoir concernés, priorités de développement des collections ...)

Il s'agit de retirer des collections :

- Les documents détériorés, abimés et peu présentables, obsolètes et dont les informations sont dépassées
- Les documents qui ont fait l'objet d'une réédition
- Les documents qui sont devenus inadéquats aux besoins des utilisateurs.

Les documents retirés des collections peuvent être :

- Vendus à l'occasion de ventes organisées par la médiathèque Aimé Césaire, soit dans ses locaux, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers. Les sommes récoltées seront inscrites dans les recettes du budget de la commune
- Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin et qui en auraient fait la demande
- Détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Les collections de la bibliothèque appartenant au domaine public, une délibération municipale est nécessaire pour autoriser cette procédure de désherbage.

Le Conseil Municipal a dans sa séance du 22 septembre 2022, après un vote à bulletins secrets, décidé par 16 voix POUR et 17 CONTRE de ne pas approuver cette procédure de désherbage à la Médiathèque Aimé Césaire.

Après débats, le Conseil Municipal souhaite pouvoir se prononcer à nouveau sur ce dossier.

Ce projet de délibération a été présenté en commission Culture le 23 novembre 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 32 voix POUR :

- D'approuver cette procédure de désherbage à la Médiathèque Aimé Césaire.

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le



ID : 037-213700032-20221201-22_232-DE

POUR : 32 (M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Sylvie LADRANGE, Mme Brigitte DEBRINCAT, M. Sylvain GILLET, Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Alain OFFROY, Mme Marie-France HUREAU, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, Mme Évelyne LAUNAY, M. Rémi LEVEAU, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Myriam SANTACANA, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, Mme Justine BÉCHET, M. Denis CHARBONNIER, M. José BONY, Mme Nathalie SUPPLY, M. Guillaume HELLOCO, Mme Mélanie THOMAS, M. Brice RAVIER, M. Claude VERNE)

CONTRE :

ABSTENTION :

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le secrétaire de séance,

Marc LEONARD

L'adjoint délégué aux Finances

Thierry BOUTARD

Maire d'Amboise

Président de la Communauté de

Communes du Val d'Amboise